

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « rue du Soleil » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur le terrain situé 24, rue du Soleil à Helmsange, présenté par le bureau FGarchitectes pour le compte de Madame Marie-Paule Pierrette Nilles et visant la division d'un terrain en deux lots pour d'une part la conservation d'une maison existante avec construction d'annexes et d'autre part la construction d'une maison unifamiliale.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 28 août 2023 au 27 septembre 2023 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 25 août 2023.

Pour le Secrétaire empêché,
La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber